AMICE Insights

Décembre 2017 | Numéro 4

Sarah Goddard
Secrétaire générale
de l'AMICE

Dans ce numéro

Promotion
Plaidoyer
Assistance
Autres actualités
Calendriers

Chers membres de l'AMICE,

L'année 2017 a été riche et chargée pour l'AMICE. Nous avons ouvert de nouveaux dossiers de plaidoyer européen — parmi lesquels, la revue REFIT de la directive sur l'assurance automobile et les propositions relatives à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP) — et poursuivi avec succès notre action d'influence sur certains points de la révision du cadre Solvabilité II. Nous avons cimenté nos liens déjà très étroits avec l'EIOPA et plaidé avec succès, en votre nom, pour que l'instance européenne de surveillance du secteur de l'assurance demeure séparée des deux autres autorités européennes de surveillance (AES). Nous avons mené des dialogues bilatéraux avec plusieurs représentants des institutions européennes — dont, récemment, le vice-président de la Commission Valdis Dombrovskis — et convié des experts pour les éclairer sur divers sujets de préoccupation pour nos membres, le dernier en date étant le règlement général sur la protection des données (RGPD). Entre autres réalisations au titre de nos relations bilatérales figurent aussi le renouvellement de notre accord de coopération et d'échange d'informations avec Insurance Europe et diverses interventions conjointes avec d'autres organismes de représentation, dont l'AIM, SEE et ECIROA. Nous avons rencontré des représentants de plusieurs ministères des finances des États membres de l'UE, pris la parole dans bon nombre de conférences et événements, partout en Europe, pour promouvoir le modèle de l'assurance mutuelle et coopérative et défendre les intérêts des membres de l'AMICE. Nous nous sommes également exprimés, au niveau national et international, dans plusieurs medias spécialisés. Nous soutenons activement la campagne #Data4Drivers et envisageons de nous tourner davantage vers ce type d'actions pour défendre les causes chères à nos membres.

Durant l'année, nous avons co-organisé avec l'ICMIF, notre fédération mondiale, trois événements — respectivement consacrés à la réglementation, à la réassurance et aux communications — auxquels ont participé plus de 200 membres de l'AMICE et de l'ICMIF, venus entendre des experts et partager leurs expériences. Ces événements ont été conçus comme des étapes intermédiaires vers la convergence de certaines activités de nos deux associations dans le cadre du plan de coopération structurelle, approuvé lors de l'AG de l'AMICE en 2016 et progressivement mis en place par nos Secrétariats respectifs en 2017. Aux fins de réalisation de ce plan, l'AMICE a entamé avec l'ICMIF un travail en profondeur sur les relations avec les membres, les activités de communication et les opérations de back-office. Parmi les projets spécifiques déjà concrétisés figurent l'apport par l'ICMIF de données et analyses centrales pour la prochaine publication de l'AMICE «Facts & Figures», un focus européen plus marqué dans le magazine Voice de l'ICMIF et la participation d'experts de l'ICMIF lors du Congrès 2018 de l'AMICE, qui se tiendra à Stockholm. Les dirigeants des deux associations ont élaboré ensemble le plan de coopération structurelle et ont régulièrement informé les organes statutaires de l'AMICE et de l'ICMIF sur l'évolution de leurs travaux. Nous avons minutieusement analysé tous les éléments propres aux deux organisations, afin de déterminer les domaines ouvrant des possibilités d'offrir une valeur ajoutée à nos membres par une unification accrue de l'offre de services et de l'approche actionnelle. Cette analyse a abouti, en novembre, à la publication du plan de coopération structurelle, présenté lors d'une Assemblée générale extraordinaire de l'AMICE en décembre. Lors de cette réunion, il est clairement ressorti que nos membres étaient résolument favorables à une coopération plus étroite entre les deux associations. Par contre, les propositions financières liées à la mise en œuvre de ce plan n'ont pas été reçues avec le même enthousiasme. Nous sommes en train d'évaluer les implications du vote de cette AGE et le Conseil d'administration examinera, dès le début de l'année 2018, les options ouvertes sur la base de ce résultat. Tout au long de cette année, l'AMICE a retiré beaucoup de choses des liens plus étroits tissés avec l'ICMIF et j'espère que cela se traduira par des bénéfices perceptibles pour nos membres. J'espère également que nous continuerons de progresser dans notre rapprochement avec l'ICMIF, car cette coopération, en fin de compte, rendra nos deux organisations plus fortes.

Je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre aide en 2017 et me réjouis déjà de travailler avec vous, et pour vous, en 2018.

Sarah Goddard, Secrétaire générale de l'AMICE

amice
L'AVANTAGE MUTUEL

Promotion

Prix de l'assurance mutuelle européenne 2018 - La date butoir pour l'envoi des documents approche!

Pour rappel, l'Union belge des associations d'assurance mutuelle (UAAM-VVOV), ICODA Affaires européennes et l'AMICE ont créé un «Prix de l'assurance mutuelle européenne». L'initiative vise à encourager — dans le monde universitaire, mais aussi dans le secteur de l'assurance — la recherche et l'analyse dans le domaine de la législation relative à l'assurance mutuelle en Europe. Le lauréat remportera la somme de 2 500 euros et un billet pour la Suède afin d'y recevoir sa récompense.

Toute personne de moins de 40 ans, ou toute équipe constituée de personnes de moins de 40 ans, peut soumettre, jusqu'au 15 janvier 2018 (00h00 CET), un document de recherche sur le traitement des mutuelles d'assurance sous Solvabilité II.

Pour plus d'informations, voir l'appel à participation, que nous vous invitons à transmettre à toute personne susceptible d'être intéressée.

L'événement a sa page Facebook, que nous vous invitons à suivre et à partager pour faire connaître cette initiative et obtenir un soutien maximal. La première remise de ce Prix se fera à Stockholm, dans le cadre du Congrès de l'AMICE qui se tiendra du 3 au 5 juin 2018.

L'AMICE dans les médias

L'AMICE a récemment fait l'objet d'une couverture médiatique dans diverses publications spécialisées dans le domaine de l'assurance, parmi lesquelles *Argus de l'Assurance*, *Reactions*, *Xprimm*, *De Tijd*, *La Tribune de l'Assurance*, *Inese*, *Insurance Asset Management*, *Grupo Aseguranza*, *Law360*, *Versicherungsmonitor*, *Only Strategic*, *Insurance Business* et *Mutually Insured*.

Le Secrétariat de l'AMICE a également été interviewé par *La Tribune de l'Assurance* et *AM Best TV*, et a rédigé un éditorial pour le magazine *Reactions*.

Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est réuni à Stockholm les 18 et 19 septembre, notamment pour avancer dans les préparatifs du Congrès 2018 de l'AMICE. Le groupe de travail a visité le site du congrès et a poursuivi le développement du programme et de la liste des intervenants. Le groupe de travail a également fait le bilan du séminaire sur les communications organisé en juin dernier à Dublin.

Le groupe de travail s'est à nouveau réuni en novembre, à Bruxelles, afin de poursuivre les travaux d'organisation du congrès et de dresser le bilan des activités de communication de l'AMICE pour 2017. Il s'est également attelé à l'élaboration du plan de communication 2018 et poursuivra ces tâches lors de sa prochaine réunion, en janvier 2018.

Le groupe de travail Communications a accueilli quatre nouveaux membres: Maija Keskinen-ghezaïel (LocalTapiola, FI), Bernard De La Ossa (Seguros Lagun Aro, ES), Clémentine Cahard (AAM, FR), et Carina Bodesand (Länsförsäkringar, SE).

Groupe de travail Associations nationales

Le 5 octobre, le groupe de travail Associations nationales a tenu, à Bruxelles, une réunion autour des thèmes suivants:

- la protection des données;
- la mise en œuvre de Solvabilité II en Europe;
- la directive sur la distribution d'assurances;
- la numérisation;
- les coûts de la réglementation; et
- les questions d'actualité nationales.

La prochaine réunion est prévue pour l'été 2018.

Conférence biennale de l'ICMIF

Trois membres du Secrétariat de l'AMICE ont participé à la Conférence biennale de l'ICMIF, organisée à Londres du 17 au 20 octobre et enrichie par les exposés de plusieurs membres et de la Secrétaire générale de l'AMICE. Le Secrétariat de l'AMICE a également apporté un soutien logistique et a profité de l'occasion pour rencontrer de nombreux membres de l'AMICE. Les vidéos des interviews de quelques conférenciers et participants sont accessibles via ce lien.

Finalisation du «Facts & Figures»

Amvrosios Panagasidis a rejoint le Secrétariat de l'AMICE en tant que juriste stagiaire chargé de la recherche et de la rédaction des éléments juridiques pour l'actualisation du rapport «Facts and Figures», qui sera publié début 2018. Amvrosios est diplômé en droit et titulaire d'un Master en droit européen obtenu aux Pays-Bas. Avant de rejoindre l'AMICE, il était stagiaire «Livre bleu» au sein de l'Agence européenne pour les PME (EASME - Executive Agency for Small and Medium-sized Enterprises). Amvrosios a également été juriste stagiaire auprès du Law Office of the Republic of Cyprus.

Plaidoyer

Groupe de travail Réglementation prudentielle

Le groupe de travail Réglementation prudentielle s'est réuni plusieurs fois cet automne pour préparer les réunions à l'EIOPA, élaborer les réponses aux consultations en cours et discuter de l'évolution des dossiers européens. Tous ces sujets sont détaillés sous la rubrique «Solvabilité II» ci-dessous.

Solvabilité II

Révision de la formule standard de Solvabilité II

L'EIOPA a publié une première série d'avis sur la révision de la formule standard de Solvabilité II

L'AMICE a transmis sa réponse à la consultation publique de l'EIOPA sur cette série d'avis le 31 août et a formulé des observations sur les points suivants: simplification des calculs; réduction de la dépendance à l'égard des OEEC; traitement des garanties; expositions garanties par une tierce partie et expositions sur administrations régionales et locales; techniques d'atténuation des risques; approche par transparence appliquée aux véhicules d'investissement; paramètres propres à l'entreprise (PPE); capacité d'absorption des pertes des impôts différés (LAC DT).

L'EIOPA a transmis à la Commission européenne, le 30 octobre, sa première série d'avis sur la révision de la formule standard de Solvabilité II. Ces avis font suite à la consultation publique de l'EIOPA, à laquelle l'AMICE a répondu fin août. Après un plaidoyer intense de 18 mois, l'AMICE est parvenue à convaincre l'EIOPA d'apporter un nombre considérable de modifications portant sur la proportionnalité, la réduction de la dépendance à l'égard des agences de notation de crédit, l'approche par transparence, le traitement des expositions sur administrations régionales et locales, et les paramètres propres à l'entreprise (PPE).

L'EIOPA a également publié une deuxième série d'avis sur la révision de la formule standard de Solvabilité II

Une délégation de l'AMICE a participé à un atelier organisé par l'EIOPA le 27 septembre à Francfort pour discuter avec les acteurs du secteur des thèmes à inclure dans son deuxième document de consultation sur la révision de la formule de calcul du CSR. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants: la capacité d'absorption des pertes des impôts différés (LAC DT), la marge de risque, la mesure de volume pour risque de primes, le recalibrage du risque de prime et du risque de provisionnement pour certaines branches d'activités, le risque de taux d'intérêt, les modifications concernant les risques de mortalité et de longévité, et les simplifications du module «risque de contrepartie».

En novembre, l'EIOPA a publié un deuxième document de consultation à la suite de la demande d'avis, adressée en 2016 par la Commission européenne, sur la révision de la formule standard. La consultation s'étend sur huit semaines.

Le document de consultation de l'EIOPA intègre les propositions de l'AMICE concernant le recalibrage des paramètres standard pour les risques de primes et de provisionnement, la mesure de volume pour risque de primes, le risque de taux d'intérêt. Le document reprend également une des deux suggestions de l'AMICE concernant la simplification du risque de contrepartie, deux suggestions de simplification de l'approche par transparence, les deux options proposées par l'AMICE pour l'approche par transparence au niveau des groupes, la proposition de non-restriction de la capacité d'absorption des pertes des impôts différés, les suggestions de simplification du sous-module «risque de catastrophe d'origine naturelle, humaine et sanitaire», ainsi que les propositions concernant les remboursements anticipés, *tax calls* et *regulatory calls*.

Travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe

En septembre, l'AMICE a participé à une réunion de deux jours, organisée par l'EIOPA, en vue de trouver un accord final sur le recalibrage des risques de tempête, tremblement de terre, grêle et inondations selon les pays. Le groupe a discuté de l'avis de l'EIOPA sur les risques de catastrophe sanitaire (concentration d'accidents, accident de masse et prestations maximales à payer), les modifications concernant le sous-module «risque marin», les modifications concernant les scénarios de risque de catastrophe d'origine humaine et de risque de responsabilité civile automobile. De nouvelles simplifications pour le sous-module «risque de catastrophe naturelle» ont également été proposées.

EIOPA - Reporting

Modèles d'analyse de variation proposés par l'EIOPA

Le groupe de travail Réglementation prudentielle de l'AMICE a tenu une réunion en ligne, le 8 septembre, pour discuter de l'appel à commentaires lancé par l'EIOPA sur les notes explicatives des modèles d'analyse de variation (S.29.01 à S.29.04). Les notes explicatives de l'EIOPA apportent de nouvelles précisions sur les modèles et éléments de reporting, donnent des exemples de déclaration, en particulier pour les sociétés d'assurance non-vie, fournissent des réponses aux questions les plus fréquentes et décrivent les possibilités d'amélioration des instructions concernant les éléments définis dans la NTE relative au reporting.

Le 15 septembre, l'AMICE a transmis à l'EIOPA ses observations sur les notes explicatives concernant les modèles d'analyse de variation (S.29.01 à S.29.04), le modèle S.29.03.01(analyse de la variation liée aux provisions techniques) et le modèle S.29.02.01 (analyse de la variation liée aux investissements et aux dettes financières).

Réunion de l'EIOPA sur le paquet «information prudentielle» Solvabilité II

L'AMICE a participé à la réunion organisée par l'EIOPA en octobre, à Francfort, en vue de discuter avec les acteurs du secteur des notes explicatives concernant les modèles d'analyse de variation et d'examiner des pistes d'amélioration en ce qui concerne le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR).

Réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe

En octobre, le Secrétariat a participé à la réunion du groupe de travail Solvabilité II d'Insurance Europe. À l'ordre du jour, la révision de la formule standard de Solvabilité II, les travaux de l'EIOPA sur le risque de catastrophe, l'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur Solvabilité II et la version 1.0 des ICS.

Test 2018 de résistance de l'assurance européenne

L'EIOPA, en coopération avec le secteur (dont l'AMICE), a commencé à préparer le test 2018 de résistance de l'assurance européenne. Après le premier atelier, organisé à Francfort le 23 octobre et auquel le Secrétariat a participé à distance, l'AMICE a présenté à l'EIOPA des observations orales et écrites sur plusieurs éléments de l'exercice. L'AMICE a également été invitée à participer à une table ronde organisée sur ce thème par l'EIOPA le 21 novembre.

Atelier de la Banque centrale européenne et de l'EIOPA

Le 10 novembre, l'AMICE a participé à un atelier organisé conjointement par la BCE et l'EIOPA. L'objectif était de faire le point, avec des représentants des autorités nationales, de l'EIOPA et du secteur de l'assurance, sur les systèmes actuels d'information prudentielle et de déclaration statistique, du point de vue des banques centrales. Les participants ont également discuté des problèmes et solutions possibles en ce qui concerne la qualité et la dissémination des données. Le Secrétariat a exposé les positions de l'AMICE à l'égard de chacun des thèmes de discussion et a donné des exemples concrets de possibilités de simplification du paquet «information prudentielle».

Téléconférence EIOPA sur les corrections pour volatilité

Le 13 novembre, le Secrétariat a participé à une téléconférence organisée par l'EIOPA en vue d'informer certaines parties prenantes sur ses travaux concernant l'utilisation de portefeuilles représentatifs actualisés pour le calcul des corrections pour volatilité. Le Secrétariat a présenté ses observations orales. En décembre, l'EIOPA prendra une décision sur les nouveaux portefeuilles représentatifs applicables fin mars 2018 pour le calcul des corrections pour volatilité.

Nouvelles informations de l'EIOPA concernant le projet de modèles internes

Selon l'EIOPA, les assureurs qui utilisent un modèle interne ont une approche «cohérente, dans l'ensemble,» pour la modélisation des risques liés à leurs détentions d'obligations souveraines et non souveraines. Les contrôleurs nationaux examinent actuellement les variations dans les calibrages. L'EIOPA tente de dégager une vision commune sur la modélisation de la dynamique des corrections pour volatilité. L'EIOPA effectuera des études comparatives annuelles de la modélisation des risques de marché et de crédit pour les prochaines années. La prochaine étude reposera sur les calibrages appliqués fin 2017.

Statistiques de l'EIOPA

En novembre, l'EIOPA a publié sa troisième compilation de statistiques trimestrielles, fondées sur les données du premier trimestre 2017. La publication inclut également la première série de statistiques établies sur la base des données annuelles individuelles arrêtées à fin 2016. La compilation est publiée chaque trimestre et fournit des données, agrégées au niveau du pays, sur les éléments suivants communiqués par plus de 3 000 entreprises:

- bilan,
- fonds propres / ratios SCR & MCR par pays,
- exigences de fonds propres,
- primes,
- sinistres et dépenses.

Documentation technique de l'EIOPA

- L'EIOPA a publié les courbes des taux d'intérêt sans risque sous Solvabilité II applicables fin octobre 2017.
- L'EIOPA a publié les informations techniques pour le calcul de l'ajustement symétrique de l'exigence de capital pour actions sous Solvabilité II applicable fin octobre 2017.

Comptabilité

Réunions EFRAG

EFRAG
European Financial Reporting Advisory Group

En septembre et novembre 2017, le Secrétariat de l'AMICE a participé aux réunions du groupe de travail «Insurance Accounting» du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG). À l'ordre du jour de ces réunions, le feedback du groupe d'experts techniques (TEG) de l'EFRAG; les discussions du conseil de l'EFRAG sur les contrats d'assurance et le projet relatif aux contrats d'assurance; les points spécifiques nécessitant une clarification; le premier projet d'avis d'approbation de la norme IFRS 17; les conclusions provisoires de l'analyse des réponses au questionnaire du groupe de travail « Insurance Accounting » sur les pratiques comptables dans le secteur de l'assurance; un document de réflexion sur le taux actuel appliqué pour mesurer la marge de service contractuelle dans les cadre du modèle général; et un document relatif aux questions soulevées en relation avec la réassurance et le projet d'étude de cas. Le groupe a également tenu un premier débat sur le projet d'étude de cas, développé par le Secrétariat de l'EFRAG. Les conclusions de ce débat serviront d'appui pour l'élaboration de l'avis d'approbation de la norme IFRS 17 applicable aux contrats d'assurance.

Téléconférence avec le Groupe de ressources techniques (TRG) «IFRS» de l'IASB

Le 13 novembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la première téléconférence du groupe de ressources techniques (TRG) «IFRS» de l'IASB, consacrée à la présentation des membres du TRG. La prochaine réunion du TRG aura lieu le 6 février 2018.

Groupe de travail Affaires réglementaires

Le groupe de travail Affaires réglementaires s'est réuni en septembre et en novembre, à Bruxelles, avec à l'ordre du jour, la carte des priorités de plaidoyer («heat map») de l'AMICE, le point de la situation concernant la DDA, les PRIIPs, le document de l'IAIS sur l'application de la réglementation et du contrôle des MCOC, la protection des données, l'économie sociale, la finance durable, le dialogue social, le cadre réglementaire de redressement et de résolution pour les assureurs et la réforme des autorités européennes de

surveillance (AES). Lors de la réunion de novembre, Julian Arevalo, expert principal au sein de l'unité Innovation financière de l'EIOPA, a présenté les travaux en cours et planifiés sur les thèmes de la numérisation et des InsurTechs.

Assurance automobile

Groupe de travail Assurance automobile

Le groupe de travail Assurance automobile récemment créé par l'AMICE a organisé plusieurs réunions en ligne en septembre et octobre, notamment pour préparer la réponse de l'AMICE à la consultation de la Commission sur la revue REFIT de la directive sur l'assurance automobile (DAA). Lors de ces réunions, les discussions ont porté sur l'évaluation générale du fonctionnement de la DAA, la portabilité des historiques de sinistre, la protection des victimes en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance automobile étrangère, l'évolution technologique et le champ d'application de la directive.

Le 20 octobre, le Secrétariat a transmis la réponse de l'AMICE à la consultation de la Commission sur la revue REFIT de la DAA. L'AMICE a souligné le bon fonctionnement général des systèmes, tels que définis dans la DAA. Elle a également insisté sur l'importance pour les assureurs de conserver la possibilité d'utiliser leurs propres critères pour décider du taux de réduction accordé et la liberté de fixer les primes pour la couverture proposée.

Une proposition législative de révision de la directive devrait être présentée par la Commission d'ici la fin de l'année.

Rapport GEAR 2030 sur la compétitivité et la durabilité de l'industrie automobile

En octobre, le groupe de haut niveau (GHN) GEAR 2030 a publié son rapport sur la compétitivité et la croissance durable de l'industrie automobile dans l'Union européenne. Selon ce rapport, les directives sur l'assurance automobile et la responsabilité du fait des produits sont actuellement suffisantes. La DAA garantit des voies rapides, simples et efficaces d'indemnisation des victimes d'accident de la route, même en cas d'implication d'un véhicule autonome. Le rapport recommande également de garantir aux compagnies d'assurance un accès aux données suffisant pour établir les circonstances d'un accident.

Distribution d'assurances

Adoption d'actes délégués au titre de la DDA

En septembre, la Commission européenne a adopté les exigences applicables en vertu de la directive sur la distribution d'assurances (DDA).

Le premier règlement délégué concerne les règles de surveillance et de gouvernance des produits applicables aux entreprises d'assurance. À partir de 2018, assureurs et distributeurs seront obligés de privilégier l'intérêt des consommateurs dans l'élaboration, la mise au point et la distribution de tous les produits d'assurance.

Le deuxième règlement délégué fixe de nouvelles règles de conduite applicables à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs), notamment à l'égard de certains types de polices d'assurance vie. Les vendeurs de produits d'assurance devront respecter de nouvelles normes en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, ainsi qu'en matière d'acceptation de commissions et autres paiements de tiers (incitations). Le règlement définit également les informations que les vendeurs devront obtenir de leurs clients dans le cadre de la fourniture de conseils, ainsi que les cas dans lesquels des produits d'investissement pourraient être vendus sans conseils ou sur conseils réduits.

Ces nouvelles règles entreront en vigueur le 23 février 2018, en même temps que la DDA, après examen du Parlement européen et du Conseil.

La commission ECON demande le report de la date d'entrée en application de la DDA

La commission parlementaire européenne ECON a voté, mi-octobre, en faveur de deux résolutions relatives à l'intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard des règlements délégués de la Commission sur la DDA.

Les deux résolutions appellent la Commission à adopter une proposition législative fixant la date d'entrée en application de la DDA au 1er octobre 2018. La date de transposition de la directive resterait fixée au 23 février 2018.

Position de l'AMICE sur le sondage de l'EIOPA pour l'élaboration d'un document Q&R sur la DDA

L'EIOPA a effectué un sondage auprès des parties prenantes en vue de l'élaboration d'un document de questions et réponses (Q&R) sur la DDA.

Pour faciliter le processus de mise en œuvre de la directive, l'EIOPA envisage de publier un document Q&R sur les problèmes d'interprétation et d'application de la DDA et de ses règles d'exécution.

Sur la base du feedback reçu de ses membres, le Secrétariat de l'AMICE a décidé de ne pas soumettre de questions en réponse au sondage de l'EIOPA. La DDA est une directive d'harmonisation minimale et sa mise en œuvre intervient au niveau de chaque État membre.

Les membres de l'AMICE sont donc invités à adresser leurs questions aux contrôleurs nationaux et autorités compétentes dans leur État membre.

Orientations de l'EIOPA sur les ventes via un service de «simple exécution» («*execution-only*»)

Le 11 octobre, l'EIOPA a publié des orientations sur les ventes via un service de «simple exécution» d'ordres concernant des produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs). Cela concerne les ventes par téléphone et internet, ainsi que les cas dans lesquels le distributeur d'assurances ne fournit pas de conseils et ne vérifie pas les connaissances du client sur le produit et sur les risques y afférents. Les orientations incluent des critères permettant d'identifier les caractéristiques du produit difficiles à comprendre pour le client.

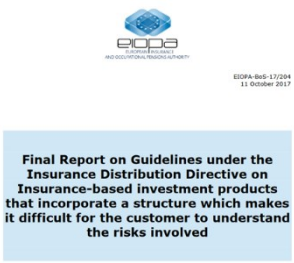

Rapports sur le coût et la performance des produits d'assurance

La Commission européenne a adressé aux autorités européennes de surveillance (AES), dont fait partie l'EIOPA, une demande visant à ce que celles-ci publient régulièrement des rapports sur le coût et la performance antérieure des principales catégories de produits d'investissement de détail, d'assurance et d'épargne-retraite. La Commission indique que ces rapports devraient refléter les exigences énoncées dans les textes clés de la législation européenne (par exemple, les directives DDA, IRP et PRIIPs). L'objectif principal de cette mesure est de s'assurer que les informations et déclarations précontractuelles obligatoires soient accessibles et accompagnent les investisseurs de détail dans leurs choix. Les comparaisons qualitatives et quantitatives des coûts, ainsi que les indicateurs de performance, seront fournis pour chaque État membre et pour l'ensemble de l'Union européenne. Le premier rapport sera publié d'ici fin 2018.

Cadre européen de surveillance financière | Proposition de réforme des AES

Le 20 septembre, la Commission européenne a publié une série de propositions pour la révision de l'architecture de surveillance financière européenne. Le paquet de mesures est considérable et entend renforcer les pouvoirs des AES, y compris de l'EIOPA, essentiellement en leur transférant certains pouvoirs de réglementation et de contrôle dévolus aux autorités nationales compétentes. La Commission a maintenu la structure actuelle des trois AES distinctes en raison de l'absence de soutien des parties prenantes pour le modèle bicéphale (dit «twin-peaks») de surveillance.

Les éléments clés des propositions couvrent les domaines suivants:

- **Renforcement des pouvoirs de l'EIOPA**
  - Modèles internes: l'EIOPA jouera un rôle dans les processus d'approbation des modèles internes.
  - Violation des instruments législatifs de l'Union: l'EIOPA pourra adresser directement aux entreprises des demandes d'information en cas de violation du droit de l'Union.
  - Collecte d'informations: l'EIOPA pourra adresser, en dernier ressort, des demandes d'information directement à une institution financière. L'EIOPA aura également le pouvoir d'imposer des sanctions financières et administratives en cas de non-communication d'informations adéquates par les entreprises.
  - Tests de résistance: la publication des résultats individuels des institutions financières serait autorisée.
  - Orientations et recommandations: la procédure de publication d'orientations et de recommandations par l'EIOPA sera renforcée.
  - Convergence du contrôle: l'EIOPA aura le pouvoir d'élaborer un manuel sur la surveillance financière, dans l'objectif de promouvoir une culture commune aux ANC en matière de surveillance.
  - Innovation technologique et finance durable: l'EIOPA devra tenir compte de l'innovation technologique et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses fonctions de surveillance.
  - PEPP: l'EIOPA jouera un rôle plus important dans le cadre de l'autorisation des produits paneuropéens d'épargne retraite individuelle.
- **Amélioration de la structure de gouvernance de l'EIOPA**: les AES disposeront d'un conseil exécutif indépendant composé de membres à temps plein, qui garantira la prise de décisions axées sur l'UE en ce qui concerne la coordination des pratiques de surveillance.
- **Financement**: la Commission propose un financement partiel des AES par le secteur privé.

Les propositions de la Commission vont maintenant être examinées par le Parlement européen et le Conseil. La Commission a invité le secteur public et le secteur privé à transmettre leurs commentaires et réactions sur ces propositions d'ici fin janvier 2018.

Le Secrétariat est en train d'étudier minutieusement ces propositions avant d'élaborer la position officielle de l'AMICE. Dans sa réponse à la consultation initiale, l'AMICE avait exprimé plusieurs préoccupations, qui ont été ignorées dans les propositions. L'AMICE est donc en train d'évaluer les prochaines actions à mener.

Entrevue de la commission ECON avec le président de l'EIOPA, Gabriel Bernardino

Le 9 octobre, la commission parlementaire européenne ECON a eu un échange de vues avec le président de l'EIOPA, Gabriel Bernardino. M. Bernardino a exposé le bilan des travaux de l'EIOPA pour l'année écoulée, ainsi que les défis qui s'annoncent. M. Bernardino a mis en avant les résultats atteints en matière de convergence du contrôle prudentiel, de protection des consommateurs et de stabilité financière. En réponse à une question de la députée européenne Kay Swinburne (ECR, R-U) sur le retard pris dans la mise en œuvre de la DDA, M. Bernardino a reconnu la nécessité future de prévoir un délai plus long entre l'adoption et la mise en œuvre des réglementations.

Programme de travail 2018 de l'EIOPA

L'EIOPA a publié son programme de travail annuel (PTA) pour 2018. L'EIOPA a introduit le thème transversal des InsurTechs et une de ses principales priorités sera la mise en œuvre cohérente de la DDA et du règlement PRIIPs. Par ailleurs, l'EIOPA va publier des orientations de niveau 3 sur l'assurance de la responsabilité civile professionnelle, sur la définition du marché cible pour la gouvernance et surveillance produit (POG), ainsi que sur d'autres éventuelles questions liées aux produits d'investissement fondés sur l'assurance (IBIPs).

Programme de travail 2018 de la Commission européenne

Le 24 octobre, la Commission européenne a présenté, à Strasbourg, son programme de travail pour 2018, confirmant la présentation d'un «nombre limité» de propositions législatives avant le mois de mai, afin de laisser le temps nécessaire pour les traiter avant les élections européenne de 2019 Les nouvelles initiatives qui concernent le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative sont les suivantes:

- Achèvement de l'union des marchés des capitaux (UMC): plan d'action sur la finance durable assorti de mesures réglementaires (T1/2018), initiative sur les technologies financières (FinTech) (T1/2018).
- Adoption d'un document de réflexion, intitulé «Vers une Europe durable d'ici 2030 », sur le suivi des objectifs de développement durable des Nations unies, y compris de l'accord de Paris sur le changement climatique (T2/2018).

Le programme de travail précise également les propositions prioritaires en cours que la Commission envisage de présenter avant la fin de son mandat. Parmi celles-ci figurent la proposition d'introduction d'une carte électronique européenne de services, la proposition relative à un produit paneuropéen d'épargne retraite individuelle (PEPP), le projet d'ACCIS et les propositions de réforme des AES.

Carte électronique de services | Audition publique sur la carte électronique européenne de services

Le 8 septembre, l'AMICE a co-organisé, avec les partenaires sociaux de trois secteurs directement concernés (la construction, le nettoyage et l'assurance), une audition publique sur la proposition de la Commission relative à l'introduction d'une carte électronique européenne de services. De fortes inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact négatif potentiel de ce projet de carte électronique et à ses profondes répercussions sociales sur le secteur. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse commun de l'AMICE.

Retraites

Réunion du groupe de travail

Le groupe de travail Retraites de l'AMICE s'est réuni en octobre pour discuter essentiellement de la proposition de la Commission relative à un produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Martijn Grevink, de l'unité Assurance et pensions de la DG FISMA, a répondu aux questions du groupe et a pris acte de ses préoccupations et observations concernant la faisabilité d'un cadre PEPP.

Présentation du rapport «Pension Savings: The Real Return»

Le Secrétariat de l'AMICE a assisté à la présentation du rapport de Better Finance, la fédération européenne des associations d'épargnants, sur l'étude consacrée à la «réelle performance» des instruments d'épargne à long terme. Selon le rapport, de nombreux produits d'épargne-retraite sont des marchés sous-performants et offrent des rendements réels à long terme faibles ou négatifs, malgré les bons rendements des marchés d'actions et d'obligations depuis 2011. Better Finance recommande notamment d'accorder un traitement spécifique, par le biais des réglementations prudentielles (Solvabilité II en particulier), aux passifs à long terme et passifs liés aux pensions, ce qui permettrait une répartition adéquate des actifs.

Réunion de l'unité Conduct of Business d'Insurance Europe

Le 12 septembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la réunion du comité Conduct of Business d'Insurance Europe, axée sur la DDA, les PRIIPs, les InsurTechs, les données massives (Big Data) et les recours collectifs.

Protection des données | Publication des lignes directrices du groupe de travail Article 29 sur le profilage et les notifications de violation de données à caractère personnel

Le groupe de travail Article 29 a publié une nouvelle série de projets de lignes directrices:

- Lignes directrices sur le profilage et la prise de décision automatisée au titre du futur règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Lignes directrices sur les notifications de violation de données à caractère personnel.

Le groupe de travail Article 29 a également publié la version finale de ses lignes directrices sur les analyses d'impact relatives à la protection des données.

Rapport du CERS sur les mécanismes de redressement et de résolution

Le Comité européen du risque systémique (CERS) a publié un rapport sur les mécanismes de redressement et de résolution pour le secteur de l'assurance. Le rapport plaide pour une harmonisation européenne du cadre réglementaire de redressement et de résolution et indique qu'un tel cadre permettrait un traitement méthodique des défaillances dans le secteur de l'assurance.

Cyberassurance

Débat au Parlement européen sur le rôle de l'assurance dans le renforcement de la cyber-résilience

En octobre, dans le cadre du mois européen de la cybersécurité, le Parlement européen a organisé un débat intitulé «*How to Fight Cyber Risk: the role of insurance in building cyber resilience and tackling cybercrime*». Les discussions ont porté sur la révision de la stratégie de cybersécurité de l'Union européenne, ainsi que sur le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans l'amélioration du niveau global de cybersécurité et de résilience en Europe, notamment à travers la cyberassurance.

Conférence Insurance Europe sur la cyberassurance

Le Secrétariat de l'AMICE a participé à la conférence «*Boosting EU cyber resilience: awareness and information*», organisée en octobre par Insurance Europe. Les experts invités ont confirmé le rôle clé des assureurs dans le processus de cyber-résilience, notamment par l'offre d'un éventail de services de sensibilisation, d'assistance, d'atténuation des risques et d'indemnisation financière en cas d'attaque.

Réunion du groupe de travail Cyber Risks de la GFIA

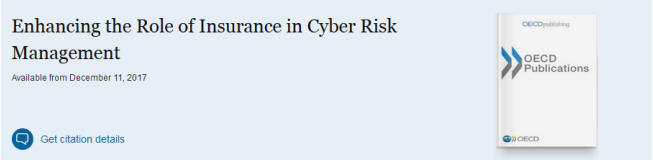

Le groupe de travail Cyber-Risks de la GFIA a tenu une réunion en ligne le 7 novembre. Leigh Wolfrom, analyste politique à la Direction des Affaires financières et des entreprises de l'OCDE, a donné des informations sur la prochaine publication de l'OCDE «Enhancing the Role of Insurance in Cyber Risk Management». L'OCDE organisera une conférence de suivi sur ce thème les 22 et 23 février 2018 à Paris.

Dixième édition de l'Annual International Insurance Regulatory Issues Dialogue

La Secrétaire générale de l'AMICE a participé, le 8 septembre, à la dixième édition de l'International Insurance Regulatory Issues Dialogue, qui rassemble représentants de la communauté mondiale des régulateurs, dirigeants du secteur, organismes de représentation et décideurs politiques européens. Les participants à l'événement, organisé par l'Association of Bermuda Insurers & Reinsurers (ABIR), ont discuté des défis mondiaux et européens en matière de réglementation et ont passé en revue les domaines dans lesquels l'activité s'intensifie, notamment celui de la réduction des lacunes en matière de protection.

Économie sociale

Élaboration de la stratégie de Social Economy Europe

Le conseil d'administration de Social Economy Europe (SEE) a tenu, en septembre, une brève réunion, suivie de deux demi-jours de discussions modérées par LKS, qui fait partie de la division Consulting et Ingénierie de la coopérative industrielle Mondragon. L'objectif était d'élaborer la stratégie de SEE d'ici à 2020. LKS a récemment aidé l'organisation d'économie sociale CEPES à élaborer sa stratégie, ce qui a permis à SEE de bénéficier du travail de fond déjà réalisé. Selon les premières conclusions, SEE devrait s'attacher à gagner une reconnaissance au niveau européen, afin d'influencer les acteurs du secteur et de rendre l'économie sociale réellement importante pour la société. À cet effet, SEE devrait créer des alliances avec d'autres organisations, renforcer le dialogue avec des agents clés (la Commission européenne et le Parlement européen, mais aussi les gouvernements nationaux) et, parallèlement, renforcer ses ressources.

Débat en plénière du Parlement européen sur le développement d'un plan d'action européen pour l'économie sociale

Lors de sa session plénière du 5 octobre, le Parlement européen a eu un débat sur le projet d'un plan d'action européen pour l'économie sociale. La commissaire européenne Věra Jourová a rappelé que l'économie sociale faisait partie intégrante de l'économie et a présenté plusieurs actions envisagées par la Commission européenne, notamment en matière d'accès au financement, d'accès aux marchés, d'amélioration des cadres législatifs, d'innovation et d'internationalisation de l'économie sociale.

Forum européen sur l'économie sociale et solidaire

Le Secrétariat de l'AMICE a participé au deuxième forum européen sur l'économie sociale, qui s'est tenu au Parlement européen le 9 novembre. L'événement a rassemblé des décideurs politiques européens et divers acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Europe. Le forum a permis de mettre en évidence les problèmes rencontrés par le secteur, ainsi que son potentiel dans la lutte contre les effets de la crise.

Une vision coopérative pour l'économie collaborative

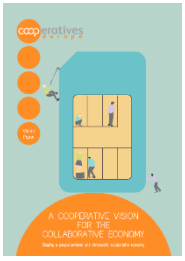

En novembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la conférence «*A cooperative vision for the collaborative economy*», organisée au Parlement européen avec Cooperatives Europe et accueillie par le député européen Nicola Danti, auteur du rapport parlementaire sur l'économie collaborative. Des représentants de coopératives ont présenté des modèles innovants, axés sur une économie collaborative inclusive, dirigée par la communauté et centrée sur les personnes. Le document de vision sur l'économie collaborative, publié par Cooperatives Europe, a également été présenté à cette occasion.

Dialogue social | Réunion du groupe de travail du CDSSA

Le groupe de travail du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances s'est réuni le 10 octobre. Lors de la réunion préparatoire des représentants des employeurs (AMICE, BIPAR et Insurance Europe), il a été discuté des propositions émises par UNI Europa pour le suivi de la déclaration commune sur les effets sociaux de la numérisation, signée l'an dernier. Ces propositions ont ensuite été transmises aux représentants des travailleurs lors de la réunion conjointe. La récente réforme du code du travail en France a été expliquée par le partenaire français du CDSSA et le rapport sur le télétravail, publié par ILO-Eurofounf, a fait l'objet d'une présentation.

Fiscalité | Réforme du système TVA de l'Union

En octobre, la Commission européenne a présenté une proposition de vaste réforme du système TVA de l'Union. La Commission propose de modifier en profondeur le système de TVA actuel, en taxant les ventes de biens à partir d'un pays de l'Union vers un autre de la même manière que si les biens étaient vendus au sein d'un seul et même État membre. Cette réforme mettrait en place un nouveau système de TVA définitif pour l'Union.

Gouvernance | L'IAIS publie son document final d'application des règles de gouvernance applicables aux groupes de sociétés

Faisant suite à une consultation publique menée au début de l'année, l'IAIS a publié la version finale de son document d'application des règles de gouvernance applicables aux groupes de sociétés. L'objectif du document est de diffuser les meilleures pratiques de contrôle, ainsi que des exemples de réponse aux défis spécifiques de gouvernance rencontrés par les groupes d'assurance. Il vise tous les types de groupes, mais est particulièrement utile pour les superviseurs des groupes d'assurance dotés de structures plus complexes.

Création d'une task-force de la Commission européenne sur la subsidiarité et la proportionnalité

Le 14 novembre, la Commission européenne a institué la «task-force subsidiarité, proportionnalité et "faire moins mais de manière plus efficace"». Cette task-force fera rapport au président Jean-Claude Juncker d'ici le 15 juillet 2018, en formulant des recommandations sur la manière de mieux appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité, en recensant les domaines d'intervention dans lesquels l'activité pourrait être redéléguée ou définitivement réattribuée aux États membres, ainsi que sur les moyens permettant de mieux associer les autorités régionales et locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'Union La task-force, qui démarrera ses travaux le 1er janvier 2018, sera présidée par Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission et en charge de l'amélioration de la réglementation.

Durabilité

Consultation sur le rapport intermédiaire du GEHN

L'AMICE a répondu au questionnaire du groupe d'experts à haut niveau sur son rapport intermédiaire, soulignant que la diversité du secteur financier et les relations de long terme dans l'assurance sont deux facteurs cruciaux à prendre en considération. Réduire la focalisation sur le court-terme imposée par la réglementation — par exemple dans le traitement du risque sur actions sous Solvabilité II — permettrait aux assureurs d'investir dans la durabilité. Dans ses observations, l'AMICE a confirmé la nécessité d'une définition davantage normalisée pour les obligations vertes et autres actifs durables, avec un système de classification claire des actifs pouvant être considérés comme «durables». Cela éviterait les utilisations abusives de labels et de normes, et répondrait à des préoccupations telles que l'éco-blanchiment (*«greenwashing»*). Il importe que la norme européenne (ou le label) soit inclusive et ne soit pas trop restrictive, étant donné que les assureurs investissent dans de nombreux actifs et que le nombre de fonds de placement durables risque d'être limité.

Plateforme de parties prenantes à haut niveau pour le suivi des objectifs de développement durable des Nations unies

La Commission européenne a nommé trente membres d'une nouvelle plateforme pluripartite à haut niveau, qui devront assurer le suivi des objectifs de développement durable des Nations unies au sein de l'Union européenne. Cette plateforme aidera et conseillera la Commission européenne sur le chemin de la réalisation des objectifs de développement à l'échelon de l'Union et fera office de forum d'échange de bonnes pratiques aux niveaux local, régional, national et européen.

Conférence sur l'investissement de long terme en Europe

Le 26 octobre, le Secrétariat de l'AMICE a participé à la conférence organisée par Confrontations Europe sur l'investissement de long terme en Europe. Les participants ont discuté des obstacles à l'investissement de long terme en Europe et de la nécessité de concevoir des politiques intégrées.

Consultation de la Commission européenne sur la durabilité

La Commission européenne a lancé une consultation publique sur la façon dont les investisseurs institutionnels, y compris les assureurs, pourraient inclure les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs prises de décisions. La Commission européenne envisage la possibilité de préciser que les devoirs inscrits dans la réglementation financière de l'Union imposent aux investisseurs institutionnels de tenir compte des risques en matière de durabilité. Comme annoncé dans son programme de travail pour 2018, la Commission adoptera au premier trimestre 2018 un plan d'action sur la finance durable. La consultation publique est ouverte jusqu'au 28 janvier 2018. Les membres de l'AMICE sont invités à faire part de leurs commentaires et avis.

Assistance

Rencontre de membres

En septembre, la Secrétaire générale de l'AMICE, Sarah Goddard, et le directeur général de l'ICMIF, Shaun Tarbuck, ont rencontré des représentants de membres allemands de l'AMICE à Cologne. Cette rencontre fait suite à une rencontre, organisée début septembre, entre les dirigeants des secrétariats de l'AMICE et de l'ICMIF et des représentants de Reale Mutua, membre italien de l'AMICE, afin d'expliquer les fonctions et activités des deux associations, la complémentarité de leurs activités et l'évolution de la coopération structurelle instaurée entre les deux organisations.

Réunion du groupe de travail RSE

Le groupe de travail RSE de l'AMICE s'est réuni dans les locaux de P&V à Bruxelles le 21 septembre, à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité durable, afin d'échanger les meilleures pratiques dans le domaine de la mobilité. Un représentant du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a expliqué les problèmes et enjeux de la mobilité pour la ville de Bruxelles. Le groupe de travail continuera à suivre de près la mise en œuvre de la directive concernant la publication d'informations non financières, qui n'est pas encore transposée dans tous les États membres. Lors de sa réunion du 8 mars 2018, le groupe de travail abordera la question de l'approche intégrée des obligations de déclaration et d'information.

Définition de la notion d'administrateur indépendant

Le Secrétariat a aidé un membre de l'AMICE dans sa recherche d'informations sur la définition de la notion de membre du Conseil d'administration «indépendant». Tous les membres qui souhaitent une assistance sont cordialement invités à contacter le Secrétariat. Le Secrétariat s'engage à fournir les informations demandées, le cas échéant, effectuera les recherches nécessaires, ou mettra le demandeur en relation avec d'autres membres susceptibles de lui être utiles.

Atelier sur la protection des données

À l'initiative du groupe de travail Santé, l'AMICE a organisé, le 6 novembre, un atelier sur la protection des données au regard du RGPD (règlement général sur la protection des données), qui entrera en vigueur en mai 2018. Parmi les orateurs externes figuraient un représentant de la Commission européenne (unité Protection des données, DG Justice et consommateurs), le président du groupe de travail Article 29, ainsi qu'un représentant de Digital Europe.L'atelier a attiré, sur place, seize participants de treize organisations membres. Dix autres membres ont participé à l'atelier à distance. Deux mutuelles britanniques non membres de l'AMICE et deux représentants du secrétariat d'Insurance Europe ont aussi participé à l'événement. L'Association of Financial Mutuals (AFM, UK) a présenté le guide de mise en œuvre du RGPD qu'elle a rédigé pour ses membres. Les membres de l'AMICE peuvent consulter ce document sur le site internet de l'AMICE ou sur le site internet de l'AFM. Les participants ont également échangé leurs expériences de la mise en œuvre du RGPD au sein de leurs organisations respectives. Le Secrétariat a remis aux participants un sondage de suivi visant à mesurer l'intérêt à organiser d'autres activités dans ce domaine. Si vous n'étiez pas présents à l'atelier et souhaitez répondre à ce sondage, veuillez contacter le Secrétariat.

Autres actualités

Réunions statutaires

Réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'AMICE

Le Conseil d'administration de l'AMICE a tenu une réunion téléphonique en septembre afin de discuter du projet de plan de coopération structurelle de l'AMICE et de l'ICMIF et a approuvé son développement. Celui-ci a été examiné par le Conseil d'administration et le Comité exécutif de l'ICMIF le mois suivant. Le Comité exécutif de l'AMICE a discuté de certains points spécifiques du plan de coopération lors de sa réunion de septembre.

Le Comité exécutif de l'AMICE a également examiné les projets de collaboration de l'AMICE avec d'autres organismes de représentation, les adhésions à l'AMICE, l'organisation du Congrès, le budget et le travail des commissions de l'AMICE.

Assemblée générale extraordinaire

À l'AMICE, nous pensons que notre principale mission est de représenter les membres de l'association. C'est avec cette conviction que nous avons poursuivi le processus de coopération structurelle renforcée avec l'ICMIF, en conformité avec les propositions des membres de l'AMICE et les décisions statutaires, dont celles adoptées l'an dernier lors de l'Assemblée générale annuelle de Gand. Les secrétariats des deux associations ont beaucoup travaillé pour élaborer le plan de coopération structurelle — transmis le mois dernier à tous les membres — sous la supervision des comités exécutifs et conseils d'administration de l'AMICE de l'ICMIF.

Certains éléments du plan proposé ont nécessité des changements dans la gouvernance de l'AMICE. Ceux-ci devant être approuvés par les membres de l'Assemblée générale, nous avons convoqué une Assemblée générale extraordinaire de l'AMICE début décembre, à Bruxelles.

Cette réunion a permis à la Secrétaire générale de l'AMICE et au PDG de l'ICMIF d'exposer les grandes lignes du plan de coopération structurelle, et aux membres présents d'exprimer leurs réactions, par le dialogue et par le vote sur certains points spécifiques, dont la modification des statuts de l'AMICE, la modification des cotisations 2018 et le budget révisé pour l'exercice 2018.

Nous avons reçu des membres présents à Bruxelles un message fort, indiquant un soutien important à l'égard du plan de coopération structurelle, mais aussi d'importantes réserves quant à ses aspects financiers. Ce message a été confirmé par le vote, approuvant massivement la modification des statuts de l'AMICE, mais marginalement la modification des cotisations et le nouveau budget.

Compte tenu des changements fondamentaux proposés dans le plan de coopération structurelle, il est capital d'obtenir l'aval des membres de l'AMICE pour poursuivre ce projet. Les résultats du vote ne nous confortent pas pleinement à cet égard. Nous sommes en train d'examiner les implications du vote exprimé lors de l'AGE et le Conseil d'administration s'y attachera également dans les prochaines semaines.

Le Conseil d'administration de l'AMICE reste convaincu qu'une coopération avec notre fédération mondiale, l'ICMIF, est dans l'intérêt des membres de l'AMICE, mais il a aussi pris acte des préoccupations concernant le plan tel que conçu actuellement et y donnera suite. Nous veillerons à ce que vous

receviez des informations claires et précises sur les étapes à venir. Vos réflexions sur le plan de coopération sont également bienvenues et attendues par la Secrétaire générale et les membres du Conseil d'administration de l'AMICE. N'hésitez pas à contacter la Secrétaire générale à cette adresse.

Fonctionnement

Modernisation des installations bureautiques de l'AMICE

La modernisation des installations bureautiques et de communication de l'AMICE s'est achevée en octobre 2017.

Un nouveau système de téléconférence et vidéo-conférence a été installé, permettant à un plus grand nombre de membres de participer à distance aux réunions des groupes de travail et à d'autres événements organisés dans les locaux de l'AMICE. Le numéro de téléphone des membres du Secrétariat n'a pas changé, mais l'équipement a été modernisé afin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité, et disposer ainsi d'un système plus efficace et efficient. Le nouvel équipement de conférence apporte un résultat plus net et plus stable.

L'AMICE est en train de constituer une petite collection des publications et autres documents importants en lien avec le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe — et plus particulièrement les membres de l'AMICE. Si vous le souhaitez, certains de vos documents (livres, affiches, etc.) peuvent être intégrés dans cette collection.

Application du RGPD à l'AMICE

La Secrétaire générale et la Secrétaire générale adjointe de l'AMICE ont assisté à un exposé sur l'application du RGPD dans les associations. Les éléments de cette présentation vont être utilisés pour mettre les pratiques de l'AMICE en conformité avec la future législation sur la protection des données. Ils permettront également d'affiner les services proposés dans ce domaine aux membres de l'AMICE.

Management des associations

En novembre, le Secrétariat de l'AMICE a participé, à Bruxelles, à un séminaire organisé par l'UIA (Union of International Associations) sur le thème des stratégies politiques et de financement des associations. Des questions juridiques telles que le traitement fiscal des activités économiques et l'application du RGPD ont également été abordées lors de ce séminaire.

Collaboration avec Insurance Europe

La Secrétaire générale de l'AMICE a rencontré la Directrice générale d'Insurance Europe, Michaela Koller, dans le cadre de leur accord d'échanges sur les questions politiques d'intérêt commun. Le jour suivant, le Président de l'AMICE a participé à la réunion du Comité stratégique d'Insurance Europe, axée sur la planification d'activités stratégiques de haut niveau pour 2018. L'AMICE appuiera les positions d'Insurance Europe dans plusieurs de ces activités, lorsque ce sera dans le meilleur intérêt des membres de l'AMICE.

Calendrier 2018 de l'AMICE et de l'ICMIF

janvier	(à confirmer)	AMICE	Conseil d'administration (date à confirmer)
1 février	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Communications
8 février	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires règlementaires
20 février	Bruxelles	AMICE	Comité exécutif
22 février	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Retraites
6-8 mars	Bruxelles	ICMIF	High Potential Course
8 mars	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail RSE
20 mars	Bruxelles	AMICE	Conseil d'administration
9-10 avril	Manchester	ICMIF	Comité exécutif
23-25 avril	Montréal	ICMIF	Réunion des Officiels de la Réassurance (MORO)
26 avril	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires règlementaires
13-18 mai	Manchester	ICMIF	Advanced Management Course (AMC)
16-18 mai	Bologne	ICMIF	Réunion du Comité intelligence
3 juin	Stockholm	AMICE	Conseil d'administration
4 juin	Stockholm	AMICE	Assemblée générale
3-5 juin	Stockholm	AMICE	Congrès 2018 de l'AMICE
19 septembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires règlementaires
16 octobre	Bruxelles	ICMIF	Comité exécutif
17 octobre	Bruxelles	ICMIF	Conseil d’administration
15 novembre	Bruxelles	AMICE	Groupe de travail Affaires règlementaires

Événements extérieurs - Calendrier 2018

19 janvier	Paris	Conférence annuelle «Les RDV de ROAM»
24 mai	Madrid	10th International Insurance Conference Insurance Europe